

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2026061CS0117**

Comité Syndical du 2 mars 2026

Date de convocation : 18 février 2026

Date d'affichage : 4 mars 2026

OBJET : Rapport 2025 de production de la Sas Sol'R Parc.

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean REVEREAULT.

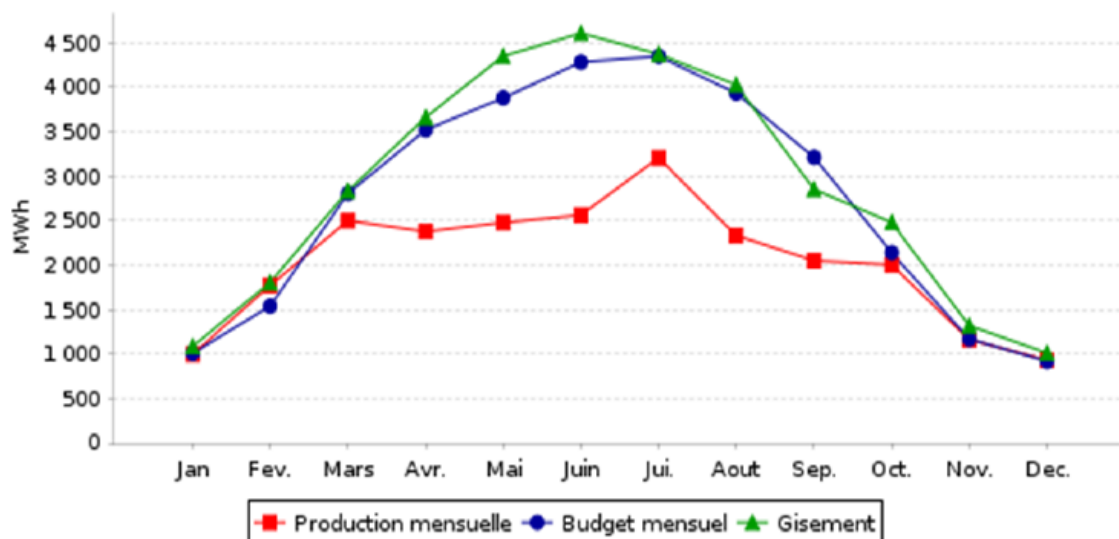
Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	42
Nombre de procurations au moment du vote :	1

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que pour rappel, en 2016, Calitom, SERGIES et le SDEG 16, **trois entités émanant des collectivités territoriales**, ont créé ensemble la société SOL'R PARC dans le but de développer des projets solaires sur le département.
- Que le rapport de production de la SAS Sol'R Parc pour l'année 2025 est le suivant :

Comparaison production, budget, gisement en MWh (parc total)



Production : énergie relevée au compteur sur la période

Budget : énergie estimée en prévision budgétaire annuelle

Gisement (PV) : productible installateur x coefficient d'ensoleillement

Production et performance par installation en 2025

Parc	Production 2025 (kWh)	Budget 2025 (kWh)	Gisement 2025 (kWh)	Performance 2025 (prod/gisement)	Tarifs (€/kWh)	Recettes 2025
SAINTE SEVERE	4 311 666	6 013 980	6 062 377	71,1%	0,0697	300 523
ROUZEDE	3 551 042	4 999 821	4 926 211	72,1%	0,0719	255 640
SAINTE SEVERE - Panneloup	226 720	210 012	210 573	107,7%	0,0965	21 883
SAINTE SEVERE - Panneloup - Pan Nord	280 614	279 917	278 867	100,6%	0,1445	40 560
RUFFEC	2 950 667	3 458 707	3 443 764	85,7%	0,0980	289 401
VILLOGNON SUD - Route de Mansle	2 468 399	3 478 642	3 779 782	65,3%	0,0677	167 259
VILLOGNON NORD	10 568 787	14 297 609	15 684 979	67,4%	0,0602	636 558
SOL'R PARC CHARENTE	24 357 895	32 738 688	34 386 552	70,8%		1 711 824

La production totale est de :

- 24 357 MWh, soit l'équivalent de 13 400 habitants (21 228 MWh en 2024).
- 1 711 824 € de recettes (1 426 430 € en 2024).

Evolution de la production électrique totale Sol'R Parc Charente

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budget - MWh	3 598	3 641	3 597	3 458	13 397	15 882	18 441	29 211	32 738
Production - MWh	3 443	3 444	3 414	3 512	12 917	15 523	15 538	21 228	24 357
Gisement - MWh	3 690	3 575	3 604	3 420	12 772	15 892	18 132	25 734	34 386

Les principaux événements impactant la production

- Heures négatives (*le mécanisme impose aux producteurs l'arrêt de la production lorsque les prix horaires sont négatifs, c'est-à-dire lorsque la production d'électricité > à la consommation d'un point de vue national*)
- Travaux sur le réseau (*arrêts liés à des travaux programmés sur le réseau haute tension*)
- Onduleurs (*Des dossiers sont ouverts auprès de l'assurance pour les onduleurs*)

Rappel des caractéristiques techniques et financières :

SOL'R PARC	Éléments techniques				
	Panneaux photovoltaïques m2	Energie annuelle produite GWh	Equivalence consommation électrique habitants/an	CO2 évités /an	Date mise en service
Rouzède	20 000	5,00	2 500	1 500	sept-20
Sainte Sévère Hangar Pan Nord	1 260	0,21	117	63	févr-20
Sainte Sévère Hangar Pan Sud					
Sainte Sévère	26 460	6,00	3 400	1 800	févr-21
Villognon Sud	14 261	3,50	1 940	1 050	août-22
Villognon-Luxé Nord	56 076	14,30	7 944	4 290	fév-24
Châteauneuf sur Charente	55 962	13,30	7 390	3 990	début 26
Total	174 019	42,31	23 291	12 693	

SOL'R PARC	Eléments financiers						
	Prix de vente élec HT	Coûts de la construction	Dettes		Dettes		Apport compte courant actionnaire (30 ans)
			Bancaire	Taux Dette	Citoyenne	Taux	
Rouzède	66.32 €/MWh	3 941 722 €	3 547 550 €	1,29%	150 000 €	4,00%	244 172 €
Sainte Sévère Hangar Pan Nord	89.90 €/MWh	279 979 €	199 000 €	1,15%			80 979 €
Sainte Sévère Hangar Pan Sud	137.5 €/MWh						
Sainte Sévère	64 €/MWh	4 300 166 €	3 673 170 €	1,12%	150 000 €	5,00%	476 996 €
Villognon Sud	62.8 €/MWh	2 286 345 €	1 979 000 €	3,65%	100 000 €	6,00%	207 345 €
Villognon-Luxé Nord	60.2 €/MWh	9 508 595 €	6 857 000 €	4,16%	200 000 €	6,00%	2 451 595 €
Châteauneuf sur Charente	72 € / MWh	7 850 000 €	6 800 000 €	4,00%	200 000 €	6,00%	850 000 €
Total		28 166 807 €	23 055 720 €		800 000 €		4 311 087 €

A ce jour, la part financée par le SDEG 16 s'élève à 1 016 548,49 euros.

Le Président précise :

- Que concernant le rapport de production de la SAS Sol'R Parc, il appartient au Comité Syndical d'en prendre acte.

Aucune question n'est posée.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical :

- **Prend acte** du rapport de production de la SAS Sol'R Parc tel que présenté.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.